



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>30319</b>	De <b>M. Éric Straumann</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haut-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Premier ministre		<b>Ministère attributaire</b> > Premier ministre
<b>Rubrique</b> >État	<b>Tête d'analyse</b> >Président de la République	<b>Analyse</b> > site internet. contenu. emblème national.
Question publiée au JO le : <b>25/06/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le Premier ministre sur le site internet de l'Élysée. Ce site est censé représenter la France, notamment par l'action de son chef de l'État. Il semblerait ainsi normal qu'il soit aux couleurs de notre pays. Or il apparaît que le site ne comporte pas de drapeau français. Faire figurer celui-ci ne semble pourtant pas un signe de nationalisme exacerbé. Cela montrerait simplement que le Président de la République est fier d'être français. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui confirmer que cet oubli peut être rapidement corrigé.